

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

- 1) **L'Arnaque du Siècle**
- 2) **Nos enfants s'abrutissent à l'école !**
- 3) **« Travailler plus, pour gagner plus »**



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Augmentation du prix des péages : les automobilistes voient rouge



Nouveau coup de pompe pour les automobilistes. Après l'annonce, en février dernier, d'une augmentation du prix des péages, Alain Vidalies annonce une hausse supplémentaire destinée à financer « 30 opérations routières ciblées ».

Dans une interview au JDD, Le ministre des Transports, Alain Vidalies annonce le lancement d'un plan de travaux autoroutier d'1 milliard d'euros. « 30 opérations routières » comprenant la création d'échangeurs, d'aires de covoiturage, d'écoponts, ou de murs antibruit seront financés à la fois par les collectivités mais aussi par les usagers, via une nouvelle augmentation du prix des péages. Une hausse de 0,3% à 0,4% par an entre 2018 et 2020. Si le Président a donné « son feu vert » au plan de financement, les associations d'automobilistes voient rouge. « Plus personne n'est dupe. Les sociétés concessionnaires d'autoroutes génèrent de tels profits, qu'il n'est plus nécessaire d'augmenter les tarifs » s'agace Pierre Chasseray, délégué général de l'association 40 millions d'automobilistes.

Deuxième hausse annoncée en moins d'un an

D'autant qu'en février dernier une augmentation de 1,12% avait déjà été entérinée suite aux accords passés entre l'Etat et les sociétés concessionnaires en avril 2015. Des accords approuvés par 2 décrets du 23 août 2015 signés de la main de Ségolène Royal. A leur lecture, la hausse de 1,12% sur l'ensemble du réseau autoroutier français était le résultat de « la compensation de la hausse de la redevance domaniale » soit le loyer versé par les entreprises concessionnaires d'autoroutes à l'Etat pour l'occupation du domaine public. Il y était précisé, une hausse annuelle des tarifs « égale à 70 % de l'inflation, majorée d'une hausse de 0,82 % en 2016, 0,33 % en 2017 et 0,67 % en 2018 ». En décembre 2015, le ministre de l'Ecologie expliquait pourtant l'inverse sur RTL, précisant que « l'engagement qui avait été pris était de ne pas dépasser l'inflation, compte-tenu du pactole qu'avaient amassé les sociétés dans les années passées ».

Cette nouvelle hausse « assumée » par l'exécutif est « une solution équilibrée qui répond à des investissements attendus » indique Alain Vidalies dans le JDD. Il assure, en outre, que « l'impact de l'augmentation sera faible ». « Par exemple, chez Cofiroute, l'augmentation prévue pour 2018 dans le contrat de concession est de 1,46 % ; on

passerait à 1,76 %. Prévue chez d'autres à 1,15 %, elle monterait à 1,45 %. Tout sera contrôlé par une autorité indépendante, l'Arafer » déclare-t-il. La « rentabilité exceptionnelle » des concessionnaires d'autoroutes dénoncée en 2014 par l'autorité de la concurrence

Dès septembre 2014 un rapport de l'autorité de la concurrence pointait du doigt la « rentabilité nette exceptionnelle » des sociétés concessionnaires qui « n'apparaît justifiée ni par leurs coûts ni par les risques auxquels elles sont exposées ».

C'est en 2006, sous le gouvernement de Villepin, que les exploitations des autoroutes sont cédées à des groupes de BTP comme Eiffage (APRR, AREA), Albertis (Sanef, SAPN) et Vinci (ASF, Escota, Cofiroute). Sur la période 2006 à 2013, ces sociétés privées ont versé à leurs actionnaires 14,9 milliards d'euros de dividendes. « Pour 100 € de péages payés par l'utilisateur, entre 20 et 24 € sont du bénéfice net pour les concessionnaires d'autoroutes » détaillait le rapport. « L'Etat ne doit pas être naïf et doit saisir l'opportunité du plan de relance autoroutier pour renégocier à son avantage et à celui des usagers » avait alors déclaré son président, Bruno Lasserre, lors de la présentation du texte. Après des mois de négociations, le gouvernement valide pourtant un plan de relance autoroutier de 3,2 milliards d'euros, en échange d'un allongement moyen de deux ans de la durée des concessions actuelles.

Les automobilistes déjà taxés par les péages ?

« Nous ne voulions pas passer par un allongement des contrats des sociétés d'autoroutes en échange de leur financement, une procédure qui, par ailleurs, prendrait trop de temps » a justifié le ministre des Transports pour cette nouvelle augmentation. Un argument qui ne convainc pas certains élus. « Ce plan, à la différence du précédent, ne serait pas financé par les sociétés concessionnaires, mais par les particuliers, par des hausses de 0.3 à 0.4 % des péages, et par les collectivités locales pourtant exsangues par la baisse des dotations » ont réagi les sénateurs du groupe communiste dans un communiqué. Le sénateur LR, Alain Fouché, membre de la commission d'aménagement du Territoire dénonce « une taxation supplémentaire de l'utilisateur et du contribuable ». « C'est à l'Etat de payer ces travaux. L'automobiliste est déjà taxé par les radars qui, en plus, ne sont pas forcément placés dans les endroits les plus dangereux » justifie-t-il. « Sur les 1,671 milliards générés par infractions routières en 2015, seuls 30% sont utilisés à des fins d'amélioration des conditions de

sécurité sur les routes françaises » renchérit l'association 40 millions d'automobilistes. De son côté, le président socialiste de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone a apporté son soutien au gouvernement estimant « normal que ce soient les utilisateurs qui paient et pas l'ensemble des ménages ».

Des négociations s'ouvrent aujourd'hui pour définir la participation des collectivités locales à ces projets, qui devraient générer 5000 emplois selon le gouvernement. Le minimum pour calmer la grogne en cette année présidentielle.

publicsenat.fr

II) «Notre système éducatif actuel abrutit nos élèves»

Elvire Bornand



Par Elvire Bornand
Chargée de cours action publique, éthique et transitions sociétales
Sa bio, ses | articles

Auteure en décembre 2015 d'une lettre ouverte à la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem qui avait trouvé un large écho, la professeure Charlotte Magri approfondit en cette rentrée ses réflexions sur l'école. Entretien.

«Le monde du travail, c'est la compétition, c'est la notation, c'est l'évaluation, c'est la concurrence et c'est aussi, de temps en temps, beaucoup de

plaisir à travailler?», souligne un conseiller du Conseil économique, social et environnemental (CÉSE) dans son échange avec un élève, soulignant qu'il est important que les apprentissages reflètent la vie d'adulte. Ce à quoi l'élève répond, rappelant que nos vies d'enfants comme d'adultes n'ont rien de naturel et reflètent nos représentations:

«C'est vrai que dans le monde professionnel de notre société capitaliste, il y a beaucoup de concurrence, surtout entre employés pour garder leur poste ou même pour avoir un poste. [...] Peut-être est-ce le modèle social de notre société dans sa globalité qu'il faut changer.»

Cet échange inscrit au rapport Delahaye (2015, p. 108) a été reproduit dans l'ouvrage de Charlotte Magri, publié en septembre 2016 aux éditions Stock, Lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale, qu'elle conclut comme elle avait terminé sa première «lettre» (au titre éponyme, envoyée en décembre 2015 à la ministre, Najat Vallaud-Belkacem et largement diffusée) en évoquant la place de l'école dans la société.

L'école doit-elle permettre aux enfants de s'émanciper? Si l'ouvrage de Charlotte Magri démontre qu'elle en est convaincue, il souligne aussi à quel point cet objectif semble aussi lointain qu'incertain, lorsqu'au quotidien les effets de la massification scolaire renforcent de manière prégnante les inégalités. Tout au long de l'ouvrage, elle s'attaque aux normes qui régulent les discours et les pratiques. Dans la première partie, Charlotte Magri propose ses propres définitions de mots et d'expressions qui peinent à se traduire en actes: Projet d'école, Ambition réussite, Segpa, Cliss, Refondation de l'école.



Charlotte Magri.V.Vermeil, Author provided

Dans la dernière partie, elle rappelle les principaux engagements verbaux des ministères successifs: une école, priorité nationale, conçue et organisée en fonction des élèves, mettant l'accent par les moyens sur le primaire, les établissements prioritaires les dispositifs spécifiques pour les élèves en difficulté scolaire. Charlotte Magri souligne aussi que le vivre-ensemble et la cohésion sociale sont menacés par une triple relégation: relégation des élèves qui n'entrent pas dans la norme, relégation territoriale des zones dont la priorité n'est inscrite que dans le nom et relégation de la relation éducative à partir du moment où être présent face aux élèves compte plus que la manière dont on enseigne.

Son livre est une invitation à rétablir le sens de l'institution qui socialise nos enfants et à travailler sur les écarts entre les représentations du système scolaire et les réalités du terrain. Entretien.

Comment avez-vous vécu professionnellement les mois qui ont suivi la médiatisation de votre Lettre ouverte?

J'étais en mi-temps annualisé et dès la fin du mois de février, même si j'avais des contacts avec les collègues, je n'étais plus dans un fonctionnement quotidien de travail. Ce qui a été violent, c'est que les personnes se sont senties jugées par rapport à leurs actes ou le fait de ne pas avoir agi alors que j'ai essayé de mettre en avant les dysfonctionnements d'un système et en aucun cas de juger des individus. Je pense que ma démarche sortait un petit peu du cadre et cela a mis mal à l'aise plusieurs personnes. La plupart des collègues l'ont vécu comme source de réflexions et de repositionnement. Certains se sont excusés du comportement qu'ils avaient pu avoir.

Le plus douloureux a été le ressenti d'une collègue qui m'a soutenu du début à la fin sur la démarche. C'était la personne avec qui on a vraiment essayé de monter une dynamique d'équipe sur l'école, mais cela n'a pas fonctionné. Je ne m'étais pas cachée de mon initiative la [publication de la Lettre, ndlr] je l'ai même lue en salle de maîtres. Or ceux qui trouvaient ça sympa au départ sont partis dans le procès d'intention et ma collègue qui était restée à l'école a été vraiment harcelée.

L'intérêt médiatique s'est focalisé sur Marseille. Or, le livre ne sert-il pas à recentrer l'attention sur un système?

C'était mon intention car je suis profondément

convaincue que des problématiques graves parfaitement transversales à tout le système éducatif sont particulièrement visibles dans les endroits les moins bien lotis. Mais ce n'est pas parce qu'elles sont plus visibles à cet endroit là qu'elles sont plus importantes dans ces lieux. Le simple fait qu'on ait des zones dites d'éducation prioritaire prouve qu'on n'arrive pas à faire notre travail. Tous nos élèves sont prioritaires. En tant qu'enseignants, on est censé être convaincu que chaque élève peut réussir. C'est loin d'être le cas. À la manière dont l'institution est organisée, nous n'avons pas trop de marge de manœuvre pour garder cette foi-là et pour rester constructifs vis-à-vis des enfants qui ne rentrent pas dans la norme.

On a voulu élargir un modèle qui fonctionnait très bien pour un sous-groupe socioculturel. Nous avons massifié. Nous n'avons pas su démocratiser

La médiatisation, à un certain moment, gomme la nuance, la complexité et la perspective. Il ne s'agit pas juste de murs qui tombent sur des enfants pauvres. Le problème n'est pas la pauvreté, mais que nous n'avons pas tous les mêmes revenus à l'arrivée, que l'on prétend avoir une mission de service public égalitaire alors que l'on renforce les inégalités, pas uniquement sociales d'ailleurs. J'avais envie d'essayer d'élargir ce que moi j'ai vécu comme une alerte. Aujourd'hui, il y a une forme d'urgence. Or, transformer des pratiques éducatives et des représentations de ce qu'est l'enseignement est quelque chose qui se fait sur du long terme.

Pensez-vous que cette idée de l'urgence et de l'importance de renouveler les structures, soit communément partagée? Vous écrivez qu'aujourd'hui l'école s'intéresse à ce que vous nommez «le cœur de cible», une minorité, mais une minorité qui lui convient un peu aussi non?

À vrai dire je ne sais pas si tout le monde sent l'urgence. On a une institution qui a hérité d'une histoire et qui a été construite par rapport à une histoire. À savoir qu'on a voulu élargir un modèle qui fonctionnait très bien pour un sous-groupe socioculturel [ayant des ressources sociales et culturelles élevées, ndlr]. Nous avons massifié. Nous n'avons pas su démocratiser. Pour arriver à la démocratisation, il faut accepter que chaque enfant est différent et que s'adresser à chacun n'est pas la même chose que de s'adresser à tous. Or, nous avons le même problème en tant qu'enseignants: nous sommes perçus et gérés comme une masse uniforme.

Je pense à la démarche de Céline Alvarez. Elle a vraiment démontré que c'était possible qu'un adulte au sein d'une classe travaille de manière individualisée avec ses élèves, que ça ne coûtait pas forcément plus cher, que les élèves se sentaient mieux, avaient plus confiance en eux et qu'en plus ils progressaient d'une manière démentielle par rapport à ce qu'on considère comme la norme aujourd'hui. Notre système actuel abrutit nos élèves. Il est particulièrement représentatif du système scolaire qui s'est généralisé dans le monde et où on a une approche industrielle des enfants. On va les ranger par date de fabrication comme si c'était le principal dénominateur commun. Ce système arrive au terme de tous les fruits qu'il pouvait apporter.

Le mot que vous employez le plus souvent ce n'est pas le mot «école», c'est le mot «classe». Comme si chaque enseignant se trouvait dans une bulle et qu'il pouvait se retrouver assez isolé, que ce soit dans ses désirs de changement ou dans ses craintes... dans toute sa pratique.

Je suis complètement d'accord. Effectivement, je pense que ce n'est pas anodin qu'il y ait plus le mot «classe» que le mot «école». Déjà, c'est ce qu'on nous demande de faire. On est formé pour un certain nombre d'élèves inscrits sur notre cahier d'appel à l'intérieur de quatre murs d'une classe géographiquement identifiée... Ensuite, s'ajoutent à cela les contradictions. Les gouvernements successifs essaient de mettre en place des dispositifs pour aller vers l'individualisation alors que dans nos classes on nous demande toujours de faire du collectif.

Quand on vous lit, on voit que pour l'enseignant débutant, la première année, c'est l'épreuve du feu, et que c'est dans la classe et dans la douleur qu'il acquiert ses compétences.

Tout à fait. Or, ce qui me révolte profondément c'est qu'en face il y a des élèves. Ce qui veut dire qu'il y a une année de leur vie scolaire, et une année pour un enfant, c'est beaucoup plus long que pour nous, où ils vont subir un dysfonctionnement qui peut être très violent qu'ils soient du côté des meneurs ou du côté des «subissants», parce que c'est aussi ça qui se met en place si vous n'arrivez pas à gérer votre groupe.

C'est une catastrophe déjà au niveau des compétences acquises parce que cela grève le parcours scolaire sur une année, mais également sur le plan de la construction personnelle, du rapport au collectif, du rapport à soi-même, de

l'estime de soi où les dommages peuvent être irréparables. Et les collègues sont aussi en souffrance et il ne faut pas le dire.

Si on devait résumer votre constat, vous dites qu'on est face à une école qui veut s'adresser à tous quels que soient les enfants et quels que soient les enseignants, mais avec un écart entre les discours et les actes et un accroissement des inégalités...

Dans notre société, l'enjeu est dans nos représentations. On ne sait pas vivre ensemble. Donc on ne peut pas le transmettre à nos enfants.

Cet article a été initialement publié sur le site de The Conversation

Slate^{FR}

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Présidentielle 2017 : pour Bruno Le Maire, le CDD est mort, vive le COD !

Par Jean-Christophe Chanut



Dans son "contrat présidentiel", Bruno Le Maire propose de fusionner tous les CDD dans un mécanisme unique, baptisé COD, de plafonner à 15 mois les indemnités prud'homales, de faciliter la rupture des CDI et d'étendre la pratique du référendum d'entreprise. (Crédits : © Philippe Wojazer / Reuters)



Jean-Christophe Chanut
@jcchanut

Parmi ses nombreuses propositions pour réformer le droit du travail, le candidat à la primaire propose de fusionner tous les types de CDD dans un "contrat à objet défini" (COD) qui pourrait être conclu pour la durée d'une mission. Or, ce COD existe quasiment déjà dans le code du travail...

Mille pages, plus de quatre kilos dans sa version papier... « Le contrat présidentiel » est le pavé lancé cette semaine par Bruno Le Maire, député « Les Républicains » (LR) de l'Eure, l'un des huit candidats à la primaire de la droite. Comme autrefois à la Samaritaine, on trouve tout dans ces mille pages : la méthode de gouvernement (recours aux ordonnances), les propositions pour réduire les déficits publics, la politique de la santé, l'organisation territoriale, la politique en faveur du développement des entreprises, etc.

Globalement, les propositions de Bruno Le Maire sont sensiblement identiques à celles des autres concurrents. Par exemple, il se prononce pour la fin des 35 heures légales, la suppression de 500.000 emplois publics, le relèvement du quotient familial, la suppression de l'ISF, la baisse de la CSG, la dégressivité des allocations chômage, le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite... Jusque-là, donc, rien de bien original pour un candidat à la primaire de la droite

Des propositions qui diffèrent parfois de celles des autres candidats à la primaire

Mais, sur certains points, l'ancien ministre de l'Agriculture fait entendre sa différence. Ainsi, il propose tout bonnement de supprimer la fonction publique territoriale. Les agents redevenant de simples salariés de droit privé. De même, il prône une allocation de solidarité unique, remplaçant toutes les allocations actuelles.

C'est dans le domaine du droit du travail et des relations sociales que Bruno Le Maire joue une petite musique originale, du moins sur certaines mesures. Globalement, il veut faire de la loi El Khomri... à la puissance dix, en mettant fin au « monopole » syndical lors du premier tour des élections professionnelles, en généralisant la pratique du referendum d'entreprise, en donnant

une très large autonomie à l'accord d'entreprise, etc.

Mais la grande idée de Bruno Le Maire pour « flexibiliser » le marché du travail serait l'instauration d'un « contrat à objet défini », le COD. Pour l'instigateur de ce COD, « Il est impératif de favoriser l'entrée dans l'emploi par la simplification et la sécurisation des CDD, puis d'encourager les passerelles vers les CDI ». Ce serait l'objet du COD.

Concrètement, donc, Bruno Le Maire propose de fusionner toutes les formes actuelles de CDD - il en existe une douzaine - dans un seul contrat : le contrat à objet défini. Ce COD serait soit conclu pour accomplir une mission quelle qu'en soit la durée, soit conclu pour une durée déterminée.

Un COD mieux rémunéré qu'un CDI

En contrepartie, le salarié en COD percevrait une indemnité de précarité qui s'ajouterait à son salaire et augmenterait en fonction de la présence des salariés dans l'entreprise. Cette indemnité, selon Bruno Le Maire, « incitera financièrement les employeurs à basculer les COD en CDI au-delà d'une certaine durée, le salarié en COD coûtant progressivement de plus en plus cher ».

Sur les douze premiers mois, cette indemnité serait égale à 10 % des sommes perçues ; les douze mois suivants le taux passerait à 15 % puis à 20 % au-delà de 24 mois.

Pour le candidat, la législation actuelle sur les CDD serait assouplie à l'occasion de la création du COD. Ainsi, quand il existerait une durée définie du contrat, celle-ci serait de trois ans (au lieu de 18 mois dans le cas général actuellement) et le nombre de renouvellements serait porté à cinq (au lieu de deux à l'heure actuelle). Le délai de carence entre deux contrats serait supprimé et les motifs de rupture autorisés en cours de contrat seraient les mêmes que pour le CDI, alors qu'actuellement, ils se limitent au cas de force majeure et à la faute grave du salarié.

Bruno Le Maire précise bien que cette réforme devra être mise en place « dans les toutes premières semaines du quinquennat ». Pour ce faire, il abrogera les dispositions du Code du travail, issues de la loi Larcher de 2007, qui imposent une concertation préalable avec les organisations syndicales et patronales. Pour lui, « seule la légitimité du suffrage universel pourra permettre la mise en œuvre de cette réforme »...

Parallèlement, Bruno Le Maire compte aussi modifier les règles régissant le contrat à durée indéterminée (CDI) en instituant des motifs prédéterminés de rupture du contrat de travail. Par ailleurs, les dommages et intérêts accordés par les prud'hommes en cas de licenciement abusif seront encadrés, les indemnités octroyées seront égales à un mois par année d'ancienneté, avec un plafond de quinze mois.

Des mesures adaptées à la réalité du marché du travail?

Avec tout ce dispositif, Bruno Le Maire estime que « les freins à l'embauche seront levés. Les entreprises seront encouragées à privilégier le CDI afin de minimiser les coûts salariaux ». Mais est-ce si certain ?

Remarque préalable. Il n'a pas dû échapper à Bruno Le Maire que son fameux COD... existe déjà dans le Code du travail. Du moins, dans une forme quasi similaire. En effet, la législation actuelle autorise la conclusion d'un « CDD à objet défini » qui peut être conclu pour une durée maximale de 36 mois et prend fin quand la mission est terminée...

Mis en place à titre expérimental pour une période de 5 ans par la loi de modernisation du marché du travail en 2008, votée sous... Nicolas Sarkozy, ce type de CDD fut pérennisé à la fin de l'année 2014. Or, ce véritable contrat de mission, réclamé à cors et à cris par les organisations patronales, Medef en tête, ne rencontre qu'un succès très limité...

Par ailleurs, avec ses mesures, Bruno Le Maire espère lutter contre la précarité et la multiplication des contrats courts. Il convient de faire un petit retour en arrière. Dès le début des années 1980, le CNPF (l'ancêtre du Medef) a mené de violentes campagnes - notamment sous l'égide d' Yvon Gattaz, le père de Pierre, actuel président du Medef - pour faciliter le recours aux CDD et à l'intérim.

Il a été en grande partie entendu. Résultat, durant une quinzaine d'années, les gouvernements, de droite ou de gauche, n'ont eu de cesse d'élargir les possibilités de recours à ces types de contrats et à en allonger la durée. Un CDD peut maintenant être signé pour 18 mois, voire plus dans certains cas. Conséquence, les entreprises, qui n'ont pas toujours une grande visibilité sur leurs carnets de commandes, ont multiplié les recrutements « précaires ». Il n'est donc pas du tout étonnant que ces contrats aient « explosé ». C'était même

prévisible.

Un quart des CDD ne dépasse pas deux jours...

En outre, selon les données de la Dares (service statistiques du ministère du Travail), la montée en puissance des CDD dans les embauches depuis les années 2000 se caractérise par une réduction de la durée de ces contrats. Ainsi, pour la moitié des personnes ayant terminé un CDD en 2013, la durée du contrat a été de... 10 jours ou moins, contre 14 jours en 2012. Pis, un quart des CDD n'ont pas dépassé 2 jours !

Les CDD très courts se retrouvent essentiellement dans le tertiaire où la moitié des CDD dure 8 jours ou moins. Rien de pareil dans l'industrie et la construction, où les durées médianes sont respectivement de 62 et 90 jours.

Résultat de cette augmentation du nombre des CDD, le taux de rotation (soit la moyenne du taux d'entrée et du taux de sortie pour l'ensemble des contrats) atteint 58,5 %, en hausse de 6,6 points par rapport à 2012.

A la lumière de ces données, les propositions de Bruno Le Maire apparaissent un peu décalées. La création de son COD ne permettra pas d'éviter la multiplication des contrats courts qui correspondent à une « optimisation » de la gestion du personnel par les entreprises. Et ce d'autant plus que les règles d'indemnisation du chômage par l'Assurance-Chômage encouragent le turnover, en amortissant les conséquences néfastes pour le salarié.

Par ailleurs, en facilitant les ruptures du contrat de travail des salariés en CDI et en CDD/COD, ne risque-t-on pas d'accroître encore davantage le taux de rotation de l'emploi (turnover) sur le marché du travail, mais pour tout le monde cette fois ?

**LA
TRIBUNE**

LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre... La Presse en Revue

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête !
Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog
www.overblog.com